

Ville de Landivisiau - Séance du 14 décembre 2018 - n° 2018/500

EXTENSION DE LA ZONE ECONOMIQUE DU VERN - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination des voies relève de la compétence du Conseil municipal.

CONSIDERANT qu'afin de desservir l'extension de la Zone d'Activités Economiques du Vern, une voie nouvelle a été créée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau,

CONSIDERANT que, par courrier en date du 6 novembre 2018, la C.C.P.L. sollicite la dénomination de cette voie,

CONSIDERANT que la commission propose le nom « rue Auguste Bartholdi »,

VU l'avis de la commission « Commerce et Artisanat - Urbanisme règlementaire » en date du 3 décembre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

APPROUVE le nom « rue Auguste Bartholdi » pour la voie précitée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 décembre 2018.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 21 DEC. 2018
Et de la publication, le... 21 DEC. 2018
Fait à Landivisiau, le... 21 DEC. 2018
Le Directeur-Général des Services,
Pascal NANTEL